

FORMATION ACTEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES



Le centre est habilité par l'INRS, sous le numéro 1451412/2018/Prap-IBC-01/O/07, pour dispenser les formations PRAP IBS. Cette habilitation est obligatoire.

Programme de formation réalisé sur la base du référentiel INRS

1. Durée de la formation :

1 jour – 7 heures

2. Public et prérequis :

Cette formation s'adresse aux salariés titulaires du PRAP des secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce.

Le participant devra maîtriser le français à l'oral et à l'écrit.

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone.

3. Objectifs Pédagogiques :

A la fin de cette formation, vous serez capable de :

- Connaître les risques liés à son activité ou à son métier,
- Analyser en détail sa situation de travail,
- Adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer,
- Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail,
- Mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise.

4. Contenu de la formation :

1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
 - Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
 - Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention

- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Connaitre les risques de son métier
 - Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
 - Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
 - Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé.

2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
 - Connaitre le fonctionnement du corps humain
 - Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
 - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
 - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
 - Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
 - Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - A partir des causes identifiées au cours de son analyse
 - En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
 - En prenant en compte les principes généraux de prévention
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - Identifier les personnes concernées
 - Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
 - Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

5. Ressources techniques et pédagogiques :

Un questionnaire est adressé à l'entreprise afin de recenser quelques informations nous permettant d'adapter au mieux la formation.

Les stagiaires sont accueillis par nos soins et accompagnés dans la salle dédiée à la formation. Ils ont à leur disposition un espace dédiée aux pauses avec accès aux boissons chaudes.

Durant la formation, le formateur projette son support pédagogique sur un écran et remet aux participants un dépliant synthétisant la formation suivie ?

► Méthodes pédagogiques :

Les sessions de formation sont fondées sur des principes de pédagogie active, participative, concrète et ludique. La formation alterne entre théorie et pratique.

6. Modalités d'évaluation :

► Au cours de la formation par le formateur :

Une évaluation certificative est mise en place lors de la formation PRAP – IBC.

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation acteurs PRAP. Ils sont transcrits dans un document national nommée fiche pour conduire une Epreuve Certificative (EC) pour les acteurs PRAP IBC et APS transport.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendus du PRAP pourront être reconnus au titre de PRAP.

Nous vous rappelons que, dans l'objectif de conserver et réactualiser les savoir-faire acquis lors de la formation PRAP, la formation PRAP Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) est obligatoire.

► Préparation de l'Epreuve Certificative de l'acteur

Pour l'EC, le formateur devra construire un scénario d'une situation dangereuse que le stagiaire devra observer et analyser. Ce scénario s'accompagnera d'images ou d'une vidéo suffisamment représentative d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs

► Déroulement de l'EC :

Ce scénario sera remis au stagiaire avec l'outil d'Observation et d'Analyse vierge au format (A3). Au moment de la remise de ces documents, le formateur précisera les modalités de réalisation de l'épreuve : Temps imparti 40 mn, travail individuel, possibilité d'une épreuve orale pour des personnes en difficulté à l'écrit.

► **A la fin de la formation par le stagiaire :**

En fin de formation le stagiaire remplit [une fiche d'évaluation formation](#) comprenant les items suivants :

- Satisfaction globale
- Organisation : *l'accueil, l'encadrement, les locaux*
- Matériel pédagogique : *supports utilisés, le matériel, la documentation remise*
- Qualité de l'animation : *l'animation du stage, adaptabilité du formateur, méthodes pédagogiques*

Dans les 2 mois suivant la formation, le stagiaire recevra [un questionnaire d'évaluation à froid](#).

► **Sanction de la formation :**

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation, un certificat de réalisation et le certificat PRAP seront adressés par mail à la responsable en charge des formations.

La durée de validité du certificat PRAP est de 2 ans.

7. Profil du formateur :

La formation est dispensée par un formateur PRAP IBC à jour de sa formation de Maintien et actualisation des compétences et expérimenté et qualifié dans la sécurité, la qualité, l'hygiène et l'environnement. Les formateurs font également des accompagnements.

8. Le service DB Formation France

Un suivi rigoureux et personnalisé :

- **Nous vous adressons une synthèse du personnel à former et à recycler chaque année.** En cours d'année un suivi est également effectué.
- **Nous vous proposons des solutions pour réaliser les formations :** interentreprises ou intra entreprise, souplesse dans le calendrier, horaires adaptés...
- **Nous évaluons la qualité de nos formations pour mieux vous la communiquer :** en fin d'année une synthèse des fiches d'évaluation complétées par les stagiaires à l'issue de la formation vous est transmise.

Nous pouvons également mettre en place une procédure administrative plus personnalisée selon vos besoins : convocation spécifique, mention supplémentaire sur les feuilles d'émargement (matricule, service, site...), en définition vous bénéficiez d'un suivi personnalisé.

9. Modalités et délais d'accès :

Formation réalisée :

En face à face

Interentreprises :

Dans notre centre

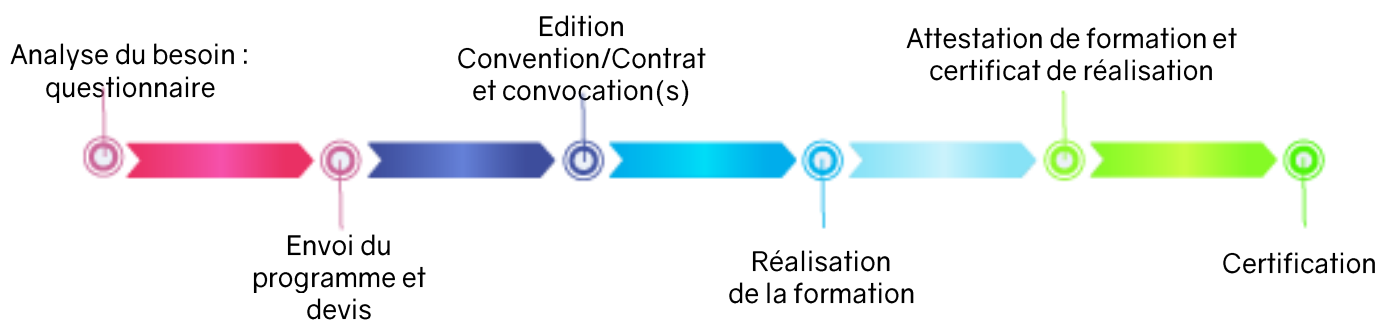
Intra-entreprise :

Dans notre centre ou dans vos locaux

Nombre de participants :

4 personnes minimum

10 participants maximum



10. Tarifs et informations pratiques

TARIFS DE LA FORMATION



Interentreprises :

- ▶ A partir de 350,00 € HT
Par jour et par participant



Intra entreprise :

- ▶ *Nous consulter*



Certificat(s) PRAP :

- ▶ Inclus dans le prix



INFORMATIONS PRATIQUES

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap



En intra les horaires peuvent être aménagés



Stéphanie ASSELIN
04.42.10.41.31